

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **19 décembre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 44

Nombre de conseillers absents à la séance : 6

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 18

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Marie-Britte CROZAT, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Philippe FABRE, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Elisa BASTIDE (représentée par Philippe MARIOU), Patricia BENITO (représentée par Michel BAISSAC), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Michel COSNIER (représenté par Jean-Louis PRAX), Géraud DELPUECH (représenté par Jean-Paul NICOLAS), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Jean-Luc DONEYS (représenté par Maryline MONTEILLET), Louis ESTEVES (représenté par Jean-Luc LENTIER), Dominique FABREGUES (représenté par Bernadette GINEZ), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Evelyne LADRAS (représentée par Christian POULHES), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Maxime MURATET (représenté par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Pierre MATHONIER), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Hubert BONHOMMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Jean-Louis VIDAL

Monsieur Sébastien PRAT a été élu secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_161 : ADMINISTRATION GENERALE / TARIFS APPLICABLES SUR LES AIRES D'ACCUEIL PERMANENTES DES GENS DU VOYAGE DE LA CABA ET SUR L'AIRE DE GRAND PASSAGE DE LEYRITZ À COMPTER DU 1ER JANVIER 2025**

### **Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL**

Dans le cadre de sa compétence en matière de réalisation et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) détermine chaque année les tarifs applicables, d'une part, sur les aires d'accueil permanentes des Dinandiers, sur le territoire de la Commune d'Aurillac, disposant de 50 emplacements, et sur l'aire d'accueil Les Granges, sur le territoire de la Commune d'Arpajon-sur-Cère, disposant de 10 emplacements et, d'autre part, sur l'aire de grand passage sise au lieu-dit « Leyritz », Commune de Crandelles.

Pour ces trois aires, il est proposé de maintenir inchangés les tarifs d'occupation des emplacements pour l'année 2025.

Conformément aux propositions tarifaires retenues par les services de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire, le tarif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 aux consommations d'eau est donc maintenu à 4,42 € TTC le m<sup>3</sup>.

Il est proposé, de la même façon, de maintenir le prix du Kwh à 0,23 € TTC pour l'année 2025.

Il est précisé que le gestionnaire des aires, prestataire extérieur, est chargé de la mise en application de ces tarifs et du recouvrement des sommes correspondantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de valider le tableau des tarifs applicables sur les aires d'accueil permanentes des Gens du Voyage de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac tel que présenté ci-dessous :

Redevance d'occupation	Par emplacement et par jour	2,00 € (deux euros)
Redevance d'occupation majorée (stationnement sans formalité d'attribution d'emplacement/en dépassement de séjour)	Par emplacement et par jour	10,00 € (dix euros)
Caution	A remettre à l'arrivée	60,00 € (soixante euros)
Pré-paiement des fluides	* Eau y compris assainissement * Électricité	<b>4,42 € le m<sup>3</sup></b> <b>0,23 € le Kwh</b>

- de valider le tableau des tarifs applicables sur l'aire de grand passage tel que présenté ci-dessous :

Redevance d'occupation	Par caravane et par jour	1,00 € (un euro)
Caution	A remettre à l'arrivée	800,00 € (huit cent euros)
Fluides	* Eau y compris assainissement * Électricité	<b>4,42 €/m<sup>3</sup></b> <b>0,23 €/Kwh</b>

*(Les tarifs sont exprimés toutes taxes comprises)*

- de dire que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et s'appliqueront jusqu'à leur modification en les mêmes formes pour les années suivantes, voire en cours d'année 2025 pour les tarifs de l'électricité.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.